



## Honoraires de transaction TTC

Prix de vente	Honoraires à la charge de l'acquéreur
De 0 € à 49 999 €	<b>4 000€ TTC</b>
De 50 000 € à 179 999 €	<b>9 000€ TTC</b>
De 180 000 € à 749 999€	<b>5 % TTC</b>
> 750 000 €	<b>4.5 % TTC</b>

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur sauf disposition contraire du mandat.

## Honoraires de location TTC

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation		
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	<b><i>Dans la limite de 10 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable</i></b>	<b><i>Dans la limite de 10 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable</i></b>
Etat des lieux d'entrée location vide	<b><i>Dans la limite de 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable</i></b>	<b><i>Dans la limite de 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable</i></b>
Etat des lieux d'entrée location meublée	<b><i>Dans la limite de 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable</i></b>	<b><i>Dans la limite de 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable</i></b>

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*